

Compte rendu du conseil municipal  
du 20 Juin 2013

Le vingt juin deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Jean Meissimilly, André Imbert, Carole Traver, Emile Chabrand, Michel Chavrot, Françoise Fournier.

Absent excusé : Morgane Fournier (pouvoir à Célestin Fournier)

Secrétaire de séance : Françoise Fournier

**Point 1 : validation des accords d'échanges ou de vente pour l'élargissement de la route de la Clapière.**

L'accord des personnes concernées a été obtenu mais étant donné les valeurs d'échanges sollicitées (actes notariaux), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager une procédure de DUP.

**Point 2 : SAFER – Promesse unilatérale de vente.**

En ce qui concerne les terrains de la zone agricole de la Mounière, un accord a été établi :

- entre la commune qui apporte la parcelle E3048 située aux Moutets à Frédéric et Marc BERNARD
- qui eux apportent la parcelle E631 située à La Mounière à Jean-Marc GARNIER.
- Le versement de 2600 euros par J-M GARNIER à la commune permettra d'équilibrer la soulte.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour cette vente/échange.

**Point 3 : ZAC de l'Infernet – étude des VRD de la viabilisation et périmètre de la zone à définir.**

Un courrier de Vincent BIAYS, demandé lors d'un précédent conseil, a été reçu confirmant la possibilité d'intégrer la parcelle réservée à l'hôtel dans la zone de la ZAC. Le conseil souligne qu'il est important de revoir les clauses citées dans l'acte d'échange avec la SCI Lou Sarret.

Un devis de MG Concept Ingénierie pour l'étude de la viabilité est proposé pour un montant de 3602,95 euros TTC. Ce devis est validé par l'ensemble du conseil.

**Point 4 : dossier voirie du hameau du Bois Noir.**

Suite au courrier de l'avocat de Roger FAVIER et des résultats d'expertise, il est proposé de prendre un arrêté municipal limitant l'accès au hameau aux véhicules de moins de trois tonnes : 9 voix pour et une abstention. Cette décision est prise dans l'attente d'une contre-expertise de notre assurance.

**Point 5 : Chapelle Saint-Claude.**

L'arrêté de non opposition à la Déclaration Préalable de remise en état de la Chapelle Saint Claude a été déféré au Tribunal Administratif de Marseille par la Préfecture des Hautes-Alpes. Compte tenu de la situation, le conseil décide de retirer la demande préalable.

**Point 6 : Alimentation électrique à Saint-Claude.**

Après un bref rappel de l'historique concernant ce projet, il est décidé de monter le dossier le plus rapidement possible : il s'agit de profiter de la tranchée de l'assainissement entre la Cime du Mélézet et Saint-Claude pour effectuer les travaux d'alimentation électrique.

### **Point 7 : modification des Statuts de la Communauté de Communes**

Le Maire expose aux membres du Conseil que la Communauté de Communes du Queyras est administrée par un conseil et par un bureau. Le Conseil est composé de 16 délégués. Chaque conseil municipal élit deux délégués dans les conditions et pour la durée prévue par les articles L.5211-7 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Communauté de Communes souhaite que le bureau soit composé d'un Président et de trois Vice-Présidents élus par le Conseil Communautaire. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

Le Maire expose aux membres du Conseil l'intérêt communautaire de développer la mobilité à l'échelle intercommunale et de solutions alternatives au transport individuel. Considérant le plan d'actions défini dans le cadre de l'étude mobilité conduite par le Parc Naturel Régional du Queyras ; Considérant l'accord de principe du Conseil Général des Hautes-Alpes reçu le 7 mai 2013 concernant une délégation partielle de la compétence transport à la Communauté de Communes du Queyras. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification. Mais sur la forme le Conseil Municipal trouve regrettable de ne pas avoir été informé plus tôt par la Communauté de Communes de cette activité qui est déjà lancée.

### **Point 8 : voirie communale à la Clapière sur propriété privée.**

La voie communale empiète sur la propriété de Monsieur PHARAMOND ; celui-ci souhaite régulariser ce problème par l'achat de cette surface par la commune : 9 voix pour, une abstention.

### **Point 9 Zone artisanale – attribution des lots**

Il faudrait faire un courrier aux intéressés pour mieux connaître leurs besoins en énergie (électricité et selon, puissance souhaitée) avant d'attribuer les lots aux différents demandeurs.

**Le point 10** n'est pas traité par manque d'éléments.

### **Point 11 : Nomination d'un titulaire assistant de prévention**

Clément MARCHIS est nommé à ce poste.

### **Point 12 : demande de captage à Quigoulet**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur René COURT d'utilisation à titre privé de la source au lieu-dit Quigoulet, sur la parcelle cadastrée G1003. Le Conseil se montre favorable sous conditions :

\*Que la source ne soit pas captée en totalité, de manière à ce que les randonneurs ou autres personnes puissent l'utiliser.

\*Que ce captage puisse être utilisé par d'autres demandeurs.

\*Qu'une convention de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction, soit écrite et signée entre la Commune et Monsieur René COURT.

\*Que l'intéressé fasse les analyses réglementaires et en supporte le coût.

\*Que la Commune soit relevée de toute responsabilité en cas de pollution.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette demande.

### **Point 13 : demande de construction d'une microcentrale électrique**

La SERHY, gestionnaire de la microcentrale de la Maison du Roy, nous propose une autre microcentrale, avec une prise d'eau à la Viste et située à Laval. Le conseil attend une proposition complète et détaillée.

#### **Point 14 : rythmes scolaires**

Le temps de classe passe de 6 heures à 5 heures 30 avec cours le mercredi matin.

Les activités péri-éducatives sont à charges des communes. Il faut donc que le conseil municipal réfléchisse aux différentes possibilités concernant ces activités (rappel : mise en place pour la rentrée 2014).

#### **Point 15 : Divers :**

Tables et Chaises salle polyvalente en mauvais état, en recommander pour l'été.

Romain Blanchard a fait une demande d'installation d'une aire de jeux pour les enfants avec des structures gonflables sur la piste des Tourres afin de se brancher sur l'électricité du tire fesses. Le Conseil souhaite qu'il se mette en retrait par rapport à la route afin de minimiser l'impact visuel sur la nature, sinon d'accord pour le branchement à la Mairie avec facture en fin de saison.

Microcentrale : a bien fonctionné sur Mai 2013, plus 20 000,00 € par rapport à l'année dernière.

ONF : a marqué la coupe de bois au départ de l'ancien télésiège et celle de Bois Clair qui sera à la vente à l'automne 2013.

Sentiers : au Parc il manque du personnel, le Conseil Municipal propose d'envoyer les employés communaux pour nettoyer et faire les cunettes des sentiers.

Pompiers : manque de volontaire, voir pour recruter de nouvelles personnes motivées.

Marie-Louise MARCHIS, suite à une emprise de la route près du bâtiment des Asphodèles, demande un échange de terrains agricoles contre du terrain constructible : nécessité de demander une estimation aux Domaines.

A ce jour, la famille CHABRAND (Vaucluse) refuse d'échanger la parcelle du cimetière. Une DUP est envisagée.

Séance levée à 23h30